

Décision

Générale

colonial

Décision n° 15-112-1906 mouvement

n° 15-112-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

16 février 1906

Numéro JO

n° 112 du 01/03/1906

Date du numéro

1 mars 1906

TEXTE INTÉGRAL

le sieur Ahmed Ibrahim, infirmier. est licencié, à compter du 1er février, pour raison de santé. La solde de l'intiriniier Mohamed Mateta, dé Kébir, est portée de 25 à 39 francs par mois pour compter du 1er février 1906.